



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22H00

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.17.003 – Vente des parcelles cadastrées YX n°s 118 et 116 par Monsieur LEPERS Alexandre à la commune

Monsieur LEPERS Alexandre, propriétaire des parcelles non bâties, cadastrées section YX n°s 116, 118 est concerné par un alignement rue de la Carlerie. Il souhaiterait régulariser cette situation.

Considérant la bande de terrain nécessaire à l'élargissement défini selon le plan de l'emprise du géomètre d'une superficie de 35 m²,

Considérant que ces parcelles sont situées en zone Nh du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieur à 75000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 75 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 15 € le m²,

Considérant le courrier de Monsieur LEPERS Alexandre, reçu en mairie le 5 janvier 2016, confirmant sa volonté de régulariser cet alignement.

Après avis favorable de la commission Aménagement et Cadre de Vie du 7 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- l'acquisition du terrain nécessaire à l'alignement de la rue de la Carlerie, auprès de Monsieur LEPERS Alexandre, pour les parcelles non bâties cadastrées YX ns° 116 et 118, d'une superficie de 35 m² au prix de 15 € le m², soit un montant total de 525 € H.T.

- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'acte authentiques qui sera dressé par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 14 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 26 mars 2017
et publication ou notification le : 26 mars 2017



M. Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-003

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T15-27-52.01 (MI205150454)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170320-DL-17-003-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vente de parcelles cadastrées YX n.s 118 et 116
Monsieur LEPERS Alexandre à la commune

Date de décision : 20/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. AcquisitionsActe : [dl.17.003.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 15:27

Date 20/03/17 à 15:27

Date 20/03/17 à 15:35

Par RICHARD AuréliePar RICHARD Aurélie

